

Access City Award 2019 Mention spéciale – Note technique d’orientation pour les candidats au prix «Année européenne du patrimoine culturel»

Veillez lire attentivement cette note avant de vous inscrire. Vous trouverez ici toutes les informations nécessaires pour vous aider à remplir les rubriques du formulaire de candidature et à décrire efficacement vos actions.

INFORMATIONS ESSENTIELLES

Langue: De préférence l’anglais, mais le français et l’allemand seront acceptés.

Mode d’envoi des candidatures: [par l’outil en ligne](#)

Date limite: 16 septembre 2018 minuit, heure de Bruxelles

COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE

Votre candidature doit être rédigée de la façon la plus claire et concrète possible, afin que le jury national et le jury européen puissent apprécier vos efforts dans le domaine de l’accessibilité. Privilégiez les **faits et les chiffres**. Quand c’est possible, donnez des **exemples** comportant des **données qualitatives et quantitatives**. Assurez-vous que vous avez **clairement présenté** votre **approche et votre stratégie** en matière d’accessibilité et que vous avez mis en valeur toutes les **actions innovantes et remarquables** qui vous ont conduit au succès dans ce domaine. Indiquez le calendrier des actions : quand elles ont été lancées, quels développements elles auront à l’avenir.

Le nombre maximum de caractères possible pour chaque réponse comprend les espaces.

DEFINITION

L’accès au patrimoine culturel comprend l’accès physique et intellectuel à la fois aux contenants (bâtiments, infrastructures, moyens pour y entrer et en sortir, services, etc.) et aux contenus à la fois physiques (par exemple, expositions de musées, descriptions, légendage et livres) et virtuels (par exemple, installations multimédias, stratégies de narration, interaction et partage des expériences), ainsi que les documents en ligne liés au patrimoine culturel lui-même. Dans le cadre de ce prix, l’«accessibilité» est conçue comme intégrant ces deux éléments essentiels. L’accessibilité concerne la suppression et la prévention des barrières qui empêchent les personnes handicapées, y compris celles qui sont en situation de handicap physique, psychosocial, intellectuel et sensoriel de profiter pleinement et effectivement du patrimoine culturel et d’y participer.

A/ IDENTITÉ DE LA VILLE

Brève description du patrimoine culturel d’une ville

Indiquez ici quelques informations essentielles concernant le patrimoine culturel de la ville, sa morphologie et son histoire, l'accessibilité des sites et institutions de son patrimoine culturel devant tenir compte de ces aspects.

Présentez une brève description des principaux sites et institutions du patrimoine culturel (musées, monuments, archives, bibliothèques, sites archéologiques, théâtres et autres lieux historiques, ouvrages et lieux ayant une valeur historique ou culturelle tels que squares ou jardins, etc.) de la ville, identifiez les principales solutions d'accessibilité disponibles pour améliorer l'accès et permettre à tous de jouir pleinement de l'expérience culturelle, ainsi que les problèmes principaux rencontrés pour les mettre en œuvre.

B/ PORTÉE DES INITIATIVES

Pour chaque initiative/action/programme, indiquez ses buts, objectifs, bénéficiaires et partenaires, les dates de début et de fin, les résultats, sa pérennité à ce jour et ses incidences sur des initiatives futures. Expliquez votre approche globale et votre vision ambitieuse pour le futur en matière d'accessibilité. Si possible, quantifiez le niveau ou pourcentage d'accessibilité des pièces d'exposition, zones d'un site, paysages et jardins extérieurs, informations d'interprétation, installations et transports publics, parkings, le lien avec les infrastructures accessibles de la ville, les environnements de travail, les sites Web, les bâtiments, les emplacements des administrations publiques, etc.

Description des initiatives dans les quatre domaines d'accessibilité suivants et leurs corrélations:

1. Environnement bâti, installations publiques et services sur site

Décrivez comment et dans quelle mesure l'accessibilité des sites du patrimoine a été améliorée/garantie: accessibilité de l'entrée, des parcours, des escaliers, des bâtiments et des sites naturels. Décrivez comment cela s'intègre dans l'environnement, comment ces solutions innovantes garantissent un égal accès et respectent les valeurs et l'histoire du patrimoine.

Décrivez les installations disponibles sur chaque site (aires de repos, toilettes, cafés, boutiques, etc.), y compris les installations de repos et indiquez dans quelle mesure elles sont accessibles, leur fréquence et leurs emplacements stratégiques le long du parcours de visite. Illustrez comment l'accessibilité est indiquée et intégrée à ces services. Précisez si le personnel a reçu une formation sur le handicap et si les installations spécifiques peuvent accepter tous les types de handicap (par exemple, si le café répond à tous les besoins diététiques spécifiques).

2. Accessibilité des transports et des infrastructures associées

Décrivez les mesures liées aux parkings, aux transports publics, l'accessibilité des transports ou véhicules utilisés sur le site et autres mesures permettant l'accès au site. Existe-t-il une aide et un guidage dans ces modes de transport? Est-ce que les solutions de transport accessibles sont inclusives en plus d'être accessibles?

3. Information et communication, y compris les technologies de l'information et de la communication

a. Accès aux informations pour planifier la visite

Décrivez les mesures d'accessibilité liées aux informations pour planifier une visite, par exemple: horaires d'ouverture, informations sur la façon de rejoindre les sites du patrimoine, accessibilité des sites et de leurs installations, stationnement accessible, accessibilité des informations concernant les activités auxiliaires (par exemple, visites guidées), leurs programmes et les mesures d'accessibilité les concernant. Décrivez aussi les systèmes permettant aux visiteurs d'obtenir ces informations (sites Web, réseaux sociaux, points d'information touristique et mesures d'accessibilité liées à ces systèmes).

Ces systèmes doivent répondre à un certain nombre de questions avant une visite: Une personne peut-elle visiter l'intégralité du site sans assistance? Une assistance est-elle disponible? La collection entière sera-t-elle accessible? Combien de temps dure une visite complète? Dans quelle mesure puis-je interagir avec le patrimoine culturel contenu dans ce lieu? Puis-je participer à des ateliers, des conférences ou des activités éducatives? Puis-je entrer avec un animal aidant? Y a-t-il des services disponibles pendant la visite, des lieux pour se reposer, se restaurer, des toilettes, etc.?

Décrivez comment les visiteurs peuvent facilement accéder aux informations concernant les différents sites de la ville et dans quelle mesure ces informations sont accessibles.

b. Accès aux informations sur site

Décrivez comment vous vous assurez que les informations de guidage, y compris en situation d'urgence, sont accessibles sur les sites du patrimoine (par exemple, systèmes de signalisation et d'orientation en général, cartes, pictogrammes, codage couleur, messages audio, et tout ce qui est nécessaire pour garantir que les visiteurs peuvent s'orienter par eux-mêmes). Décrivez si des solutions de communication sont proposées (mise à disposition de guides utilisant la langue des signes ou présence d'interprètes en langue des signes) et si des nouvelles technologies sont utilisées de façon accessible (par exemple, applications mobiles, pages Web, guides audio et visuels).

Questions qui doivent trouver réponse pendant la présence sur le site: Une personne handicapée peut-elle visiter l'intégralité du site ou seulement les zones faciles d'accès? Une assistance est-elle fournie de façon proactive? Est-ce que la personne handicapée pourra accéder aux terrasses, paysages et jardins extérieurs? Y a-t-il des cheminements sans marche/obstacle pour visiter les points ou objets d'intérêt et les éléments phares de la collection? La personne handicapée trouvera-t-elle des bancs et des chaises pour se reposer le long des parcours, routes et chemins? Combien de temps dure une visite complète? Existe-t-il une carte présentant le lieu et les directions vers tous les services accessibles pendant la visite, lieux de repos, de restauration, toilettes Les services (par exemple sièges flexibles et menus en gros caractères dans les cafés et restaurants, etc.) seront-ils accessibles?

4. Accessibilité de l'expérience culturelle



ACCESS CITY
AWARD 2019

#EUACCESSCITY



Décrivez, pour chaque site, les mesures destinées à permettre d'accéder à toutes les informations officielles du site, de les explorer et d'interagir avec elles, par exemple: accessibilité des informations multimédias, des sites Web et des applications qui présentent le contexte culturel; accessibilité des informations culturelles et contextuelles concernant le site du patrimoine culturel et ses contenus; mise à disposition d'une technologie d'assistance et de ressources informatiques inclusives pour l'information culturelle.

Gardez à l'esprit l'accessibilité non seulement au contenu mais aussi à sa connaissance, permettant ainsi une meilleure expérience et une meilleure compréhension de sa valeur architecturale, archéologique ou artistique et de l'importance du patrimoine culturel, que ce soit physiquement ou numériquement (par exemple, informations en braille, formats en gros caractères, lecture facile ou par pictogrammes). Décrivez s'il existe des solutions sensorielles alternatives (par exemple, images tactiles ou description de musiques).

Les outils interprétatifs que j'aurai à ma disposition seront-ils disponibles dans des formats accessibles (braille, tablettes, applications accessibles, maquettes tactiles, lecture facile, sous-titres, visites guidées, «rencontre avec le directeur/l'auteur»). Dans quelle mesure puis-je interagir avec le patrimoine culturel contenu dans le lieu? (par exemple, expériences tactiles, possibilité de faire des commentaires sur son expérience de visiteur dans un format accessible, ateliers accessibles ou événements de type «rencontre avec le directeur/l'auteur»)? Existe-t-il des représentations virtuelles ou des alternatives pour en savoir plus sur les œuvres d'art/les points d'intérêt dont l'accessibilité est limitée/qui présentent des obstacles à l'accès?

Expliquez comment toutes ces zones sont associées et reliées entre elles de manière harmonieuse pour l'utilisateur afin qu'il profite d'une expérience cohérente et complètement accessible et inclusive.

C/ APPROPRIATION / NIVEAU D'ENGAGEMENT

Décrivez votre approche générale de l'accessibilité et comment votre politique est mise en œuvre.

Commencez par décrire le cadre juridique et politique dans lequel vos stratégies et mesures sont mises en place. Existe-t-il des lois, plans ou règlements nationaux/régionaux/locaux? Avez-vous utilisé des directives ou des normes? Lesquelles? Comment assurez-vous le suivi de l'accessibilité? Qui est responsable? Existe-t-il un mécanisme permettant aux visiteurs de se plaindre s'ils rencontrent des barrières à l'accessibilité? Que faites-vous de ces commentaires et comment remédiez-vous à ces problèmes?

Expliquez la stratégie d'accessibilité adoptée par votre site en présentant par exemple: l'intégration de l'accessibilité dans un cadre stratégique cohérent destiné à mettre en œuvre/coordonner/suivre les actions d'accessibilité, les départements responsables, les principaux acteurs impliqués, les initiatives du secteur privé (le cas échéant), les ressources et le personnel dédiés, le mécanisme de suivi et d'évaluation et si la ville a conduit une analyse coûts-bénéfices de la mise en œuvre de l'accessibilité.

D/ INCIDENCE

Intégrez des données quantitatives et/ou qualitatives pour appuyer l'incidence et l'efficacité de votre initiative et les normes qu'elle établit. Vous pouvez télécharger des liens, documents écrits ou audiovisuels (films ou images) qui montrent les résultats de l'initiative et les changements qui en découlent. L'évaluation de l'incidence doit faire référence aux initiatives mentionnées à la rubrique «Portée des activités».

→ **Comment la politique d'accessibilité du site a-t-elle amélioré l'accès au site pour les personnes handicapées sur la base de l'égalité avec les autres?**

Fournissez des exemples ainsi que des données qualitatives et quantitatives. Il est important de mentionner les projets qui, le cas échéant, impliquent des personnes souffrant d'un handicap mental.

→ **Sollicitez-vous les commentaires des visiteurs en matière d'accessibilité?**

E/ QUALITÉ ET DURABILITÉ DES RÉSULTATS

1. **Comment assurez-vous la qualité et la durabilité des résultats de vos mesures d'accessibilité au-delà des normes minimales fixées par la législation?**

La qualité des résultats est définie en fonction des améliorations apportées au niveau d'accessibilité et aux commentaires, par des évaluations qualitatives établies grâce à une consultation des visiteurs. Décrivez comment vous vérifiez la conformité aux normes et à la législation et fournissez des informations sur ce que vous faites en matière d'accessibilité en plus de la simple conformité aux exigences législatives minimum. Vous pouvez aussi indiquer si vos initiatives sont liées à des actions locales, régionales, nationales et européennes.

S'il y a lieu, présentez les mécanismes d'évaluation et de suivi mis en place dans votre ville, ainsi que les ressources qui leur sont consacrées.

2. **Quels sont vos plans et vos initiatives pour la poursuite de ces efforts dans l'avenir?**

Si possible, décrivez et indiquez le calendrier. Précisez si vous recevez des fonds publics ou privés pour mettre en œuvre l'accessibilité. Indiquez comment seront assurés le suivi et le maintien durables des mesures d'accessibilité lorsque le financement spécifiquement consacré à l'accessibilité ne sera plus disponible.

F/ PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES PARTENAIRES CONCERNÉS

1. **Décrivez la participation des personnes handicapées, de leurs organisations représentatives, d'experts en accessibilité et d'autres acteurs/personnes visées par l'expérience, dans la planification, la mise en œuvre et la gestion des politiques et initiatives de la ville visant à une accessibilité accrue de son patrimoine culturel.**

Décrivez ces activités en les illustrant par des exemples. Dans la mesure du possible, incluez le point de vue de personnes handicapées sur l'accessibilité du site et si cela est fait de manière structurée.

2. Menez-vous des activités de sensibilisation ou d'information autour du thème de l'accessibilité? Échangez-vous et partagez-vous expériences et bonnes pratiques avec d'autres villes au niveau local, régional, national et/ou européen?

Donnez des exemples; vous pouvez aussi mentionner votre appartenance à divers types d'organisations en lien avec l'accessibilité ou, le cas échéant, l'existence d'un organe consultatif composé de personnes handicapées, etc.

G/ POURQUOI VOTRE VILLE MÉRITE-T-ELLE CE PRIX?

Présentez succinctement votre politique et vos actions générales en matière d'accessibilité. Expliquez pourquoi vos résultats et votre politique en matière d'accessibilité sont remarquables et pourquoi vous pensez que votre site mérite le prix.

Indiquez ce qui rend votre site unique. Vous pouvez préciser ce qui rend votre politique d'accessibilité originale et quelles mesures méritent particulièrement d'être valorisées en tant qu'exemple pour les autres.

H/ DOCUMENTS À L'APPUI

En plus des informations fournies dans ce formulaire, nous vous invitons à télécharger une présentation PowerPoint de 10 diapositives présentant et illustrant (à l'aide d'images) les points forts de votre candidature, ou à nous envoyer les liens s'y rapportant.

Vous pouvez télécharger un fichier (la taille maximum est de 10 Mo) ou un lien. Les formats de fichiers acceptés sont les suivants: doc, docx, rtf, pps, ppsx, ppt, pptx, xls, xlsx, pdf, zip, gif, jpeg, jpg et png. Vous pouvez télécharger des fichiers dans votre langue nationale. Tous les fichiers téléchargés en soutien à votre demande doivent être nommés de manière appropriée. Le nom du fichier doit être en anglais et doit spécifier clairement son contenu.

Vous pouvez également fournir de brèves informations complémentaires sur le contenu des documents dans le champ de la présente rubrique du formulaire.

I/ PERSONNE À CONTACTER, LIENS WEB ET ADRESSE POSTALE

Indiquez ici toutes les coordonnées nécessaires de la personne à contacter, responsable de la candidature dans votre administration.

Incluez aussi les liens vers le site Web de votre administration et, le cas échéant, vers les pages concernant le handicap et l'accessibilité.

IMPORTANT: Indiquez l'adresse postale à laquelle la brochure Access City Award et les informations concernant les futures éditions des Access City Award doivent être envoyées.